



# Agissons ensemble contre l'ambroisie



Par son caractère envahissant, l'ambroisie à feuilles d'armoise se propage de plus en plus sur notre territoire.

La présence de l'ambroisie à feuilles d'armoise sur notre territoire pose plusieurs problèmes.

Elle a tout d'abord un impact sanitaire. En effet, l'ambroisie est une plante qui émet plusieurs millions de grains de pollen en fin d'été.

**Ce pollen a des propriétés allergisantes** et est responsable de diverses pathologies, de l'appareil respiratoire notamment. Il suffit de quelques grains de pollen par mètre cube d'air pour que les symptômes apparaissent chez les sujets sensibles : rhinite survenant en août-septembre et associant conjonctivite, symptômes respiratoires tels que trachéite ou toux, et parfois urticaire, eczéma et même de l'asthme.

**Sa colonisation pose un réel problème de santé publique** ; elle a été classée **nuisible à la santé humaine** depuis la Loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé.

Deux espèces ont été signalées en Haute Garonne : l'**Ambroisie à feuilles d'armoise** (*Ambrosia artemisiifolia*) et l'**Ambroisie trifide** (*Ambrosia trifida*).

Il s'agit d'espèces annuelles favorisées par la mise à nu du sol qui peuvent se multiplier dans les cultures.

Si elles ne sont pas identifiées à temps, des pratiques culturales inadaptées peuvent favoriser leur expansion, voire entraîner de fortes pullulations locales. Ces phénomènes ont un impact sur les rendements des cultures de printemps, et constituent également les phases initiales d'une implantation durable de ces plantes.

En colonisant toujours plus de surface, elle **aggrave également la perte de biodiversité**.

## ***Où la trouver?***

Elle se développe plus particulièrement sur les terrains nus ou peu couverts : terrains remaniés, friches, zones de travaux, chantiers, parcelles cultivées, bords de route, berges de rivières...



## ***Comment les reconnaître ?***

Vous trouverez ci-dessous les liens vers des cartes de reconnaissance réalisées par l'Observatoire des ambrosies pour l'ambrosie à feuilles d'armoïse et l'ambrosie trifide

[http://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/carte\\_reconnaissance\\_ambrosie\\_feuilles\\_armoise.pdf](http://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/carte_reconnaissance_ambrosie_feuilles_armoise.pdf)

[http://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/carte\\_ambrosie\\_trifide-3.pdf](http://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/carte_ambrosie_trifide-3.pdf)

La reconnaissance de la plante aux stades précoces est un atout pour lutter rapidement et efficacement en milieu agricole ou en espaces verts.

**Les 1 ères germinations d'ambrosie sont observées après les pluies de la mi-avril, et même depuis début avril en milieu agricole.**

## ***Pourquoi la signaler ?***

Leur signalement permettra d'obtenir une base de données conséquente sur leur localisation dans le but d'améliorer les connaissances sur son infestation et son développement et d'optimiser les méthodes de lutte envisagées.

Pour éviter sa dispersion, chacun peut agir! Les agences de santé régionales (ARS) vous permettent de signaler les plants, notamment via la plateforme en ligne : [www.signalement-ambrosie.fr](http://www.signalement-ambrosie.fr)

Seule une prise en charge dès sa détection permettra de viser son éradication. **Signalez là!**

## ***Que faire en cas d'observation ?***

Si vous repérez des plantes d'ambrosie, vous pouvez facilement les arracher et les jeter à la poubelle.

Comme beaucoup de gens montrent des irritations de la peau après un contact avec la plante, il est préférable de porter des gants. Lorsque les plantes sont déjà en fleur, prenez soin de ne pas inhaler le pollen.

Il est important de signaler les plus grandes populations aux autorités locales.

**Tout le monde peut participer à la lutte en signalant toute présence d'ambrosie.**

Vous trouverez l'arrêté préfectoral du 12 juillet 2019 relatif à la lutte contre les ambrosies ainsi qu'une note sur les stratégies de lutte mais également différents supports de



communication (affiche A3 et A4, plaquette de signallement de l'ambroisie) en suivant le lien ci-dessous :

<https://scloudsico.sicoval.fr/index.php/s/QjaGeSrcokLjpw6>

***Contacts au Sicoval à ce sujet :***

Laurence DENHEZ, Service Ecologie Territoriale et Energie, Tel : 05 31 84 27 30

Christian NOTO, Espaces Naturels et Paysages, Tel : 06 08 16 71 29